



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 134 et 145 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>En dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2002/03	112 042 500
Dépenses de 2002/03	107 596 800
Crédit ouvert pour 2003/04	90 000 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	94 741 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	92 960 300

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 16 et 28, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 1 780 900 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir A/58/662). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Force et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et les autres questions qui la concernent directement.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Force sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a, par sa résolution 56/214 B du 27 juin 2002, ouvert pour inscription au Compte spécial de la FINUL, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 117 123 800 dollars comprenant 112 042 500 dollars pour le fonctionnement de la Force, 4 537 700 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 543 600 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le montant du crédit ouvert a été intégralement mis en recouvrement auprès des États Membres.

5. Le montant brut des dépenses de l'exercice a atteint 107 596 800 dollars (montant net : 103 076 600 dollars), soit 4 445 700 dollars (4 %) de moins que le crédit ouvert de 112 042 500 dollars.

6. Le solde inutilisé de 4 445 700 dollars résulte des éléments suivants : une réduction de 2 486 300 dollars des dépenses à la rubrique Militaires et personnel de police, due principalement aux économies réalisées sur les voyages (déploiement, relève et rapatriement) des contingents; une augmentation de 546 100 dollars des dépenses au titre du personnel civil, due principalement à la revalorisation des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1er août 2002; et une réduction de 2 505 500 dollars à la rubrique Dépenses opérationnelles, imputable principalement aux facteurs suivants : a) une décision de renoncer à l'achat de groupes électrogènes de grande capacité; b) le coût moins élevé qu'attendu des services de réparation et d'entretien des véhicules, y compris les véhicules blindés de transport de troupes, le parc de véhicules ayant été réduit de 750 à 695 unités; et c) le règlement en faveur de la Mission d'un différend relatif à des loyers.

7. Les observations éventuelles du Comité concernant l'information donnée dans le rapport sur l'exécution du budget pour tel ou tel objet de dépenses figurent ci-après dans la partie consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

III. Information concernant l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le montant total des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour la FINUL,

depuis sa création, s'élevait à 3 510 735 712 dollars. Les versements perçus à la même date se chiffrent à 3 241 477 620 dollars, il restait à percevoir 269 258 092 dollars. Au 1er mars 2004, la Mission disposait de 120,9 millions de dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 s'élevaient à 7 034 203 dollars.

9. Le Comité a été informé que les montants remboursés au titre des contingents s'élevaient à 1 097 011 811 dollars au 31 octobre 2003 et que le montant dû pour la période du 1er novembre 2003 au 29 février 2004 était de 9 131 328 dollars. Pour le matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 29 février 2004, un montant de 25 916 700 dollars avait été remboursé et un montant estimatif de 11 483 700 dollars restait dû, le montant total des engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2004 se montant à 8 049 709 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 453 demandes avaient donné lieu au versement d'un montant total de 20 261 500 dollars au 29 février 2004; aucune demande n'était en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 5 864 500 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le tableau d'effectifs de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se présentait comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Contingents	2 000	1 994	0,3
Personnel international	124	115	7,2
Personnel recruté sur le plan national	305	296	2,9

11. Le Comité a été informé de l'état des dépenses au 29 février 2004 pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe). Ces dépenses s'élevaient à un montant brut de 67 720 300 dollars (montant net : 65 044 600 dollars) pour un montant alloué de 90 millions de dollars en chiffres bruts (montant net : 86 200 900).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

12. Le Comité félicite la mission d'avoir mieux expliqué les méthodes de budgétisation axée sur les résultats lors de l'établissement de son projet de budget. Toutefois, il lui semble que les réalisations escomptées présentées pour la composante 2 (Appui) correspond davantage à des indicateurs de succès qu'à des réalisations. De plus, certains indicateurs de succès (1.1.1 et 1.2.1, par exemple) devraient être rendus mesurables de sorte que les progrès accomplis puissent être analysés objectivement.

13. À sa demande, le Comité a obtenu des précisions sur le volet humanitaire des activités de la mission. D'après ces renseignements, la FINUL coopère avec le Haut

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres entités présentes dans la région dans un certain nombre de domaines, notamment la fourniture à petite échelle de services médicaux, dans son hôpital de Naqoura et en d'autres endroits de la zone d'opérations, la distribution de vêtements usagés collectés par les ONG, la fourniture d'abris, d'aliments et d'eau potable dans les situations de détresse et d'urgence et la distribution de fuel domestique aux démunis en hiver; la Force aide la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), à fournir une assistance technique au Sud-Liban, et le Programme des Nations Unies pour le développement à mettre en oeuvre le Programme de relèvement socioéconomique du Sud-Liban après le conflit. **Compte des renseignements fournis, le Comité fait observer que le programme de travail de la FINUL, tel qu'il apparaît dans un projet de budget devrait englober toutes les activités autorisées par le Conseil de sécurité.**

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04</i>	<i>Effectif proposé pour 2204/05</i>
Contingents	2 000	2 000

14. Il est proposé d'augmenter de 115 600 dollars, soit de 0,3 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours, les ressources prévues à la rubrique Militaires et personnel de police . Cette augmentation s'explique par une majoration du coût des rations, qui atteindrait 7,13 dollars par personne et par jour au lieu de 6,13 dollars actuellement. Selon la mission, cette majoration devrait se traduire par une amélioration de la qualité des denrées qui composent les rations. **Le Comité félicite la mission des efforts qu'elle fait pour améliorer la qualité des rations. Il fait cependant observer que c'est avant tout au moyen de procédures et de pratiques de gestion appropriées, consistant notamment à élargir les appels d'offres et à renforcer les contrôles aux différents stades de la production et du transport des produits alimentaires, qu'il faut s'efforcer d'améliorer la qualité des rations.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04</i>	<i>Effectif proposé pour 2204/05</i>
Personnel international	124	124
Personnel recruté sur le plan national	305	348

Recommandations concernant les postes

15. Reclassement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui deviendrait un poste d'administrateur recruté sur le plan national [spécialiste des affaires politiques (adjoint de première classe)], au bureau du commandant de la force. Le Comité note que, d'après les paragraphes 7 et 8 du document présentant le budget (A/58/659), la raison pour laquelle ce reclassement

est proposé est la suivante : « la situation actuelle exige de la FINUL de nombreux contacts avec les autorités gouvernementales et autres au Liban et il serait plus indiqué que ces contacts soient assurés par du personnel de la catégorie des administrateurs, recruté sur le plan national », et « les administrateurs recrutés sur le plan national seront en contact avec des représentants des autorités officielles et autres en ce qui concerne les questions relatives aux opérations et à la sécurité. Par ailleurs, ils analyseront les faits nouveaux de nature politique et socioéconomique et tiendront le commandant de la force informé ». **Le Comité consultatif recommande l'approbation du reclassement proposé.**

16. *Conversion de 45 contrats de louage de services en autant de postes de personnel recruté sur le plan national (contrats à durée déterminée relevant de la série 100) dans les domaines du génie, des achats, des services généraux, des transports et des transmissions (voir A/58/659, par. 9).* Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les 45 postes se répartissent comme suit : 16 interprètes/traducteurs, 2 informaticiens, 6 techniciens radios, 6 auxiliaires de transmissions/standardistes, 1 auxiliaire de liaison pour les questions humanitaires, 1 cuisinier, 6 chauffeurs et 7 agents d'entretien qualifiés (1 charpentier, 1 soudeur, 2 carreurs, 1 ingénieur d'études, 1 mécanicien pour véhicules lourds du génie et l'assistant-opérateur de camion de vidange). Il est indiqué au paragraphe 9 du projet de budget « qu'une étude globale menée par le Département des opérations de maintien de la paix a montré que ces postes correspondaient à des activités essentielles permanentes, pour lesquelles des contrats de louage de services individuels ne conviennent pas ». **Le Comité consultatif a formulé des observations détaillées sur cette question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/58/759). Compte tenu de ces observations, il n'est pas convaincu que des raisons suffisantes aient été données, ni dans le document budgétaire, ni oralement lors de l'examen du budget, pour justifier la conversion proposée. Aussi, n'en recommande-t-il pas l'approbation.**

17. *Suppression de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national compte tenu des dispositions prises par le contingent ghanéen, qui prendra en charge ses propres besoins de nettoyage et de blanchisserie au titre du soutien logistique autonome (voir A/58/659, par. 10).* **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette proposition.**

18. *Reclassement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui deviendrait un poste d'administrateur recruté sur le plan national [fonctionnaire chargé des achats/représentant administratif civil à Beyrouth (adjoint de 1re classe)] au bureau de l'administration et des achats de Beyrouth (Maison de la FINUL) (voir A/58/659, par. 11 et 12).* Le Comité note que c'est le bureau de Beyrouth qui centralise désormais les questions relatives à l'administration, aux achats et au protocole, et que 97 % des biens et services sont désormais acheminés par le Liban, contre 36 % au cours de l'année qui a précédé le retrait des Forces de défense israéliennes. Le projet de budget décrit comme suit les fonctions de l'administrateur recruté sur le plan national : étudier le marché; évaluer et sélectionner les fournisseurs; analyser les soumissions; autoriser les achats, dans la limite des pouvoirs qui leur sont délégués; et établir la documentation à soumettre au Comité des achats. **Le Comité consultatif recommande l'approbation du reclassement proposé.**

19. Le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général à propos de la conversion des contrats relevant de la série 300 en contrats relevant de la série 100 du Règlement du personnel dans les missions de maintien de la paix. En ce qui concerne la FINUL, le Comité a été informé que les incidences financières de la conversion des contrats relevant de la série 300 en contrats relevant de la série 100 au cours de l'exercice 2004/05 n'avaient pas été comptabilisées dans le projet de budget pour cet exercice. Les observations du Comité sur cette question figurent dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations diverses

20. Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur l'affectation temporaire de fonctionnaires de la FINUL à d'autres missions et au Siège. D'après le Secrétariat, 106 fonctionnaires internationaux (1 P-3 et 105 agents du Service mobile) et 41 agents recrutés localement étaient temporairement affectés ailleurs en février 2004. Le Comité constate que dans certains cas les affectations temporaires duraient jusqu'à 10 ans; en outre, le nombre d'agents du Service mobile temporairement affecté ailleurs qu'à la Mission (105) dépasse de 29 le niveau autorisé pour la FINUL, qui est de 76 postes. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les affectations temporaires n'avaient pas d'incidence préjudiciable sur les activités de la FINUL. L'administration reconnaissait qu'il pouvait s'écouler un certain temps avant que les fonctionnaires temporairement affectés ailleurs soient remplacés, mais comme la FINUL n'était pas déconseillée aux familles, il n'était généralement pas difficile de les remplacer, et la FINUL bénéficiait de l'expérience que les nouveaux arrivants avaient acquise dans d'autres lieux d'affectation. **Le Comité estime que les affectations à d'autres missions doivent rester véritablement temporaires. Il demande que des mesures soient prises pour remédier à la situation à la FINUL et qu'il lui soit fait rapport sur la question dans le prochain projet de budget pour la Mission [voir également le rapport d'ensemble du Comité consultatif (A/58/759)].**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant réparti pour 2003/04</i>	<i>Montant proposé pour 2004/05</i>
21 371 800	20 104 700

Voyages

21. Le montant des ressources demandées au titre des voyages pour 2004/05 s'élève à 376 100 dollars, ce qui représente une diminution de 50 300 dollars par rapport au montant de 426 400 dollars alloué pour 2003/04 (voir A/58/659, sect. II.1). Le montant de 376 100 dollars comprend un crédit de 150 000 dollars au titre des voyages liés à la formation. D'après les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité, la part des ressources demandées pour les voyages qui n'est pas liée à la formation (226 100 dollars) serait répartie comme suit : voyages à l'intérieur de la zone de la mission (50 000 dollars), voyages du personnel de la FINUL à destination du Siège et d'autres lieux (99 700 dollars) et voyages de fonctionnaires du Siège à la Mission (76 400 dollars).

22. Le Comité trouve assez vagues les données qui lui ont été communiquées à propos des voyages. À l'avenir, la justification des voyages proposés devraient être directement liée aux activités et produits exécutés par la Force.

Formation

23. Les ressources demandées au titre de la formation s'élèvent à 350 000 dollars, dont un montant de 150 000 dollars pour les voyages liés à la formation. Le Comité constate, d'après le complément d'information qui lui a été fourni, que la description des cours de formation est souvent vague et qu'elle est souvent donnée pour l'ensemble d'un groupe de fonctionnaires sans préciser qui exactement suivra quel type de formation. Par exemple, 20 fonctionnaires de la Section des transmissions et de l'informatique (dont l'effectif est actuellement de 39 postes) devraient suivre « des formations techniques et des séminaires à Brindisi et au Liban »; 10 fonctionnaires de la Section des approvisionnements (effectif actuel : 14 postes) devraient assister à des « cours sur le soutien logistique et la gestion des inventaires à Brindisi et ailleurs en Europe, organisés et coordonnés au niveau central par le Département des opérations de maintien de la paix; une « formation aux compétences de base » devrait être dispensée à la FINUL à 100 fonctionnaires de la Section du personnel, au titre du « perfectionnement professionnel et pour améliorer les compétences de gestion du personnel ».

24. Le Comité se demande sur quelle base la Mission a déterminé le nombre de fonctionnaires qui devraient suivre une formation et regrette l'absence d'indication quant aux résultats attendus des programmes de formation. Il fait observer que la façon dont les besoins de formation sont présentés n'est pas conforme aux principes de la budgétisation axée sur les résultats.

25. Le Comité demande qu'à l'avenir, l'information présentée sur les besoins de formation comporte, au minimum, une brève description des cours envisagés, avec une indication précise des domaines de formation et des résultats attendus, du point de vue des produits et activités de la Force. À cet égard, le Comité appelle l'attention sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration évalue l'efficacité des activités de formation afin de s'assurer qu'elles coïncident avec les objectifs des fonctionnaires et avec ceux de l'Organisation¹.

Transports terrestres

26. Les prévisions de dépenses au titre des transports terrestres pour l'exercice s'achevant le 30 juin 2005 s'élèvent à 5 485 000 dollars, ce qui représente une baisse de 1 281 800 dollars (18,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. Comme il est précisé au paragraphe 22 du projet de budget, cette réduction s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat de véhicules, due au remplacement des camions et engins motorisés par des véhicules légers, et par l'utilisation du système Carlog, qui devrait permettre de réaliser des gains de productivité de 10 % au titre de l'entretien et des pièces de rechange et au titre des carburants et lubrifiants. Le Comité a été informé que le système Carlog devrait donner à la Mission la possibilité de contrôler tous les déplacements des véhicules (kilométrage, consommation de carburant, situation géographique (sécurité) et dispositif antivol). **Le Comité félicite la FINUL d'avoir mis en place le système Carlog et demande aux autres missions qui ne se sont pas encore équipées de ce système, de le faire, lorsque cela semblera possible et avantageux.**

27. Le Comité note que le nombre de véhicules mis à la disposition du personnel international par la FINUL dépasse les normes. Ainsi, alors que le ratio doit

normalement être de 2,5 personnes par véhicule, pour le personnel international technique, de 2,5 personnes par véhicule pour le personnel international d'appui relevant de la Division de l'administration et de 4,5 personnes par véhicule pour les autres catégories de personnel international, la Mission devrait atteindre des ratios d'une personne par véhicule (4 véhicules pour 4 personnes) pour la première catégorie, 1,2 personne par véhicule (67 véhicules pour 80 personnes) pour la deuxième et 3 personnes par véhicule (12 véhicules pour 35 personnes) pour la troisième. **Le Comité demande que la Mission prenne les mesures nécessaires pour s'aligner sur les normes d'attribution des véhicules.**

Fournitures, services et matériel divers

28. Le montant de 2 114 200 dollars prévu à la rubrique Fournitures, services et matériel divers marque une augmentation de 479 600 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours (1 634 600 dollars). D'après les précisions que le Comité a reçues, cette augmentation s'explique principalement par les besoins supplémentaires de 428 000 dollars prévus au titre des demandes d'indemnisation et des règlements (un montant de 150 000 dollars a été alloué pour l'exercice en cours). L'augmentation des dépenses s'explique par le report de demandes d'indemnisation datant d'exercices précédents qui devraient être réglées au cours de l'exercice 2004/05. D'après le Secrétariat, l'estimation des dépenses se fonde sur les demandes d'indemnisation actuelles et celles qui devraient résulter de la réduction des effectifs et de la restructuration de la FINUL ainsi que de la restitution de biens fonciers privés à leurs propriétaires. **Le Comité craint que son acceptation de cette estimation ne soit interprétée comme préjugant du résultat du processus de négociation des demandes d'indemnisation. D'autre part, le rapport sur l'exécution du budget indique que des économies ont été réalisées du fait que l'on avait prévu au titre de l'indemnisation des propriétaires des montants plus élevés que ceux qui ont été négociés, ce qui montre une tendance de l'administration à surestimer ce poste du budget. En conséquence, le Comité consultatif ne recommande pas l'approbation de crédits supplémentaires d'un montant de 428 000 dollars au titre des demandes d'indemnisation et règlements. Il compte que la Mission négociera les conditions les plus favorables pour le règlement de toutes les demandes d'indemnisation en instance, à un coût minimum pour l'Organisation. Il demande également qu'un état détaillé des dépenses liées au règlement de ces demandes d'indemnisation figure dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05.**

Gestion des avoirs

29. **Le Comité loue les efforts de la FINUL dans ce domaine, qui ont permis de passer par pertes et profits ou de céder en temps voulu du matériel excédentaire ou vétuste.** Il note que la valeur des biens en instance de passation par pertes et profits ou de cession a été réduite de 28,4 millions au 30 juin 2002 à 10,9 millions au 30 juin 2003. Il a été informé au cours de son examen du projet de budget que la Mission a fait don de matériel passé par profits et pertes, tels que des ordinateurs et imprimantes, à d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à des écoles locales. **Le Comité loue cette approche et encourage d'autres missions de maintien de la paix à la suivre, lorsque c'est possible. Il s'inquiète cependant de lire, dans les observations du Comité des commissaires aux comptes, que « les articles excédentaires en instance de cession ne sont pas**

convenablement entreposés et protégés des intempéries, ce qui pourrait réduire leur valeur de cession potentielle » [voir A/58/5 (vol. II), par. 52 e)]. Le Comité demande que la FINUL fasse le nécessaire pour améliorer les conditions d'entreposage des articles excédentaires.

IV. Conclusions du Comité consultatif

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont indiquées au paragraphe 16 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/637). **Le Comité recommande que le solde inutilisé de 4 445 700 dollars et le montant correspondant aux autres recettes et ajustements, soit 11 343 000 dollars, soit porté au crédit des États Membres selon les modalités que déterminera l'Assemblée générale.**

31. Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 28 du projet de budget (A/58/659). **Compte tenu des observations dans le présent rapport, le Comité recommande que le montant des prévisions de dépenses soit ramené de 94 741 200 à 92 960 300 dollars.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/637)
- Budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/659)
- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la FINUL (S/2003/728 et S/2004/50)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la FINUL (A/57/772/Add.6)
- Résolution 1525 (2004) du Conseil de sécurité
- Résolutions 56/214 B et 57/325 de l'Assemblée générale sur le financement de la FINUL
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003 [A/58/5 (vol. II)]

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée Générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5 (A/58/5), vol. II, par. 255.

Annexe

**État au 29 février 2004 des dépenses effectives de la Force
intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice
allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépense</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	–	–
Contingents	40 521,4	37 376,8
Police civile	–	–
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	40 521,4	37 376,8
Personnel civil		
Personnel international	15 022,0	11 845,7
Personnel recruté sur le plan national	13 084,8	7 312,8
Volontaires des Nations Unies	–	–
Total partiel	28 106,8	19 158,5
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,0	46,8
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	–
Voyages	426,4	198,3
Installations et infrastructures	7 124,4	4 813,7
Transports terrestres	6 766,8	1 323,2
Transports aériens	1 444,9	908,9
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	1 213,3	888,0
Informatique	1 300,7	672,7
Services médicaux	763,1	521,0
Matériel spécial	649,6	562,3
Fournitures, services et matériel divers	1 634,6	1 250,1
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	21 371,8	11 185,0
Total brut	90 000,0	67 720,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 799,1	2 675,7
Total net	86 200,9	65 044,6

<i>Catégories</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépense</i>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	90 000,0	67 720,3
